

2020

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL IARD SA



SOMMAIRE

1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 7

- A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT 8
- B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 11
- C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 13
- D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS 13
- E. AUTRES INFORMATIONS 14

2 SYSTÈME DE GOUVERNANCE 15

- A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 16
- B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ 19
- C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 21
- D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 24
- E. FONCTION D'AUDIT INTERNE 26
- F. FONCTION ACTUARIELLE 27
- G. SOUS-TRAITANCE 28
- H. AUTRES INFORMATIONS 28

3 PROFIL DE RISQUE 29

- A. INTRODUCTION 30
- B. RISQUE DE SOUSCRIPTION 30
- C. RISQUE DE MARCHÉ 31
- D. RISQUE DE CRÉDIT 33
- E. RISQUE DE LIQUIDITÉ 34
- F. RISQUES OPÉRATIONNELS 35
- G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS 36
- H. AUTRES INFORMATIONS 36

4 VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 37

- A. ÉVALUATION DES ACTIFS 38
- B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES 40
- C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS 43
- D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES 44
- E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 44

5 GESTION DU CAPITAL 45

- A. FONDS PROPRES 46
- B. SCR ET MCR 49
- C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 50
- D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ 50
- E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 50
- F. AUTRES INFORMATIONS 50

6 ANNEXES 51

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL

IARD SA

2 0 2 0

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société ACM IARD SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet des publications des Assurances du Crédit Mutuel : <http://acm.fr>.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CRC : Comité de la réglementation comptable

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PCA : Plan de continuité d'activité

PPE : Provision pour participation aux excédents

PRA : Plan de reprise d'activité

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de reporting quantitatif Solvabilité II

Santé NSLT : Risques santé similaires à la non-vie

Santé SLT : Risques santé similaires à la vie

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, la société ACM IARD SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en millions d'euros.

Gouvernance

La société ACM IARD SA est une société anonyme à conseil d'administration. Sa direction effective est assurée par un directeur général et un directeur général délégué. Elle est également dotée de quatre responsables des fonctions clés, communs à toutes les entités d'assurance françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ci-après dénommé GACM SA.

Conformément à la réglementation Solvabilité II, la société a adopté des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants

Impacts majeurs de la pandémie

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats d'ACM IARD SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020 ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurance. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années.

Afin de soutenir ses assurés professionnels et entreprises clients dans ce contexte difficile, ACM IARD SA a versé, exceptionnellement, une prime de relance mutualiste, forfaitaire et immédiate, aux assurés en multirisque professionnelle ayant souscrit une garantie pertes d'exploitation. D'un montant moyen de 7 000 euros, elle totalise près de 180 millions d'euros. ACM IARD SA a également participé aux mesures de soutien mises en œuvre par la profession, notamment au travers de la contribution au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants pour un montant de 8 millions d'euros.

La crise a produit des effets contrastés sur les résultats techniques des portefeuilles. Les charges de l'exercice courant en automobile ont diminué en raison principalement de la baisse de la circulation et des déplacements sur la période. En santé, le recul de la consommation et les reports de soins constatés pendant les périodes de confinement ont également eu un impact positif sur la charge de sinistres de l'exercice. La contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé vient toutefois neutraliser en grande partie ce gain. À l'inverse, la sinistralité des branches emprunteurs et prévoyance a progressé. La hausse de la charge des prestations en arrêts de travail s'inscrit toutefois dans un contexte de dégradation régulière ces dernières années.

Enfin, la crise sanitaire a conduit à un repli des produits financiers, avec notamment une baisse des dividendes perçus par ACM IARD SA.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise sanitaire. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, PEPP) et la préférence des investisseurs en période de crise pour les obligations souveraines des États les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'est établi à - 0,34 % au 31 décembre 2020.

La poursuite de la baisse des taux affecte également les provisions techniques comptabilisées par ACM IARD SA, notamment celles relatives aux risques à plus longue duration. Ainsi, de nouvelles dotations de provisions ont été nécessaires en assurance automobile au titre des sinistres de responsabilité civile corporels et en prévoyance et assurance des emprunteurs au titre des garanties incapacité de travail.

La sécheresse, un événement naturel devenu récurrent

L'été 2020 constitue l'été le plus sec jamais enregistré depuis le début des mesures hydriques en France et fait suite à trois autres exercices déjà fortement touchés par des épisodes de sécheresse.

Pour ACM IARD SA, la sécheresse 2020 vient dégrader les résultats de son portefeuille habitation d'une charge de sinistres de 35 millions d'euros avant réassurance, pour un événement estimé entre 1 et 1,3 milliard d'euros sur l'ensemble du marché français.

Activité et résultats

ACM IARD SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurance de risques, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (réseaux Crédit Mutuel, CIC et Cofidis), du Crédit Mutuel Nord Europe, du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie et du Crédit Mutuel Océan. La fédération du Crédit Mutuel Massif Central a rejoint le Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1^{er} janvier 2020 et commercialise à compter de cette date les contrats d'ACM IARD SA.

En 2020, ACM IARD SA a revu son offre d'assurance multirisque à destination des professionnels. Avec le nouveau produit Multi Pro, les assurés bénéficient désormais d'une avance sur indemnisation contractuelle pour les sinistres importants, une exclusivité sur le marché. En décembre 2020, le lancement du produit d'assurance des emprunteurs Assur Prêt Pro permet de renforcer l'offre du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA pour les professionnels.

ACM IARD SA a également poursuivi le développement des *e-services* visant à faciliter les démarches des clients particuliers (consultation de contrats, devis et souscription en ligne, signature électronique, formalité médicale et gestion des sinistres) mais aussi des professionnels, avec notamment le lancement en 2020 d'un nouvel espace d'assurance en ligne pour les professionnels.

En 2020, le chiffre d'affaires (primes émises brutes) d'ACM IARD SA s'élève à 3 513 millions d'euros, en progression de 4,6 % par rapport à l'exercice 2019. Cette hausse concerne l'ensemble des branches. Elle est principalement portée par la croissance des portefeuilles.

La société présente un résultat net de 49 millions d'euros, en baisse de 61,8 % par rapport à 2019. Si la crise a eu de nombreuses répercussions sur les composants du résultat de la société, la forte baisse est principalement liée au versement de la prime de relance mutualiste.

Perspectives

La crise économique, conséquence de la crise sanitaire

Le retour à la normale prendra vraisemblablement encore un certain temps et la crise économique produira des effets à moyen terme. Ainsi les difficultés rencontrées par les assurés et engendrées par le fort ralentissement de l'économie en 2020 risquent d'entraîner des sinistres complémentaires en incapacité de travail voire en perte d'emploi en 2021. Des défaillances d'entreprises et par là-même des défauts de paiement sont à craindre également. En santé, le recul important des consultations et des soins constatés en 2020 peut aboutir à une hausse sensible des frais de soins en 2021 du fait de détections tardives ou d'aggravations dans les pathologies.

Actualisation du plan stratégique

ENSEMBLE#NOUVEAUMONDE, plus vite, plus loin !

Les projets du GACM SA s'inscrivent dans le plan stratégique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Suite à la crise, le plan initial a été revu permettant ainsi d'accélérer les investissements technologiques et humains en cohérence avec les engagements environnementaux et sociétaux, tout en préservant la solidité financière du Groupe. Les objectifs initiaux sont conservés : devenir un acteur prépondérant de la protection sociale, un enjeu qui se trouve renforcé en contexte de crise, développer les offres de retraite au travers de la mise en place des PER et déployer des services digitaux visant à améliorer l'expérience client.

Pour ACM IARD SA, cela se traduit principalement par le renforcement de sa présence sur le marché des professionnels et entreprises, tant en assurances de biens qu'en assurances de personnes.

Profil de risque

Du fait de ses activités en assurance non-vie, en assurance emprunteurs, en santé et en prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques. En 2020, les risques de baisse des taux, avec des taux négatifs sur les obligations de maturité longue se sont réalisés.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société ACM IARD SA s'établit à 145 % au 31 décembre 2020 contre 167 % au 31 décembre 2019.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 2 525 millions d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 1 738 millions d'euros.

Les activités de la société étant globalement bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 800 millions d'euros.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés aux :

- SCR de souscription santé, au travers principalement du risque incapacité/invalidité des emprunteurs ;
- SCR de souscription non-vie, au travers notamment des provisions techniques de la branche « responsabilité civile automobile » ;
- SCR de marché, au travers notamment du risque actions.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT	8	C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	13
1. Informations juridiques	8	D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS	13
2. Situation de la société au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	9	E. AUTRES INFORMATIONS	14
3. Activité de la société	10		
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	11		
1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription	11		
2. Analyse de la performance de souscription	12		

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société Assurances du Crédit Mutuel IARD SA est une société anonyme d'assurance à conseil d'administration régie par le Code des assurances.

Les comptes annuels statutaires, en normes françaises, sont établis dans le respect des règles édictées par le Code de commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par le Code des assurances et par le règlement ANC 2015-11 et, à défaut, celles du plan comptable général.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, ACM IARD SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4 place de Budapest – 75436 Paris).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

b. Auditeur externe de l'entreprise

Les deux commissaires aux comptes titulaires sont :

- le cabinet KPMG, Tour Eqho – 2, avenue Gambetta – 92066 Paris-La Défense ;
- le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

a. Actionnnariat

b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA

79,5 %
CRÉDIT MUTUEL
ALLIANCE FÉDÉRALE

10,2 %
CFCM
NORD EUROPE

7,4 %
CFCM
MABN

2,9 %
CFCM
OCÉAN

GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA

ASSURANCE VIE

ACM VIE SAM (Mutuelle)
ACM VIE SA
100 %

ASSURANCE NON-VIE

ACM IARD SA
96,5 %
SÉRÉNIS ASSURANCES SA
99,8 %
MTRL (Mutuelle)

INTERNATIONAL

GACM ESPAÑA
(Espagne)
100 %
GACM SEGUROS
GENERALES
(Espagne)
100 %
AGRUPACIO
(Espagne)
95,2 %
ATLANTIS VIDA
(Espagne)
88,1 %
PARTNERS
ASSURANCES SA
(Belgique)
100 %
NORTH EUROPE LIFE
BELGIUM SA
(Belgique)
100 %
ICM LIFE SA
(Luxembourg)
100 %
ASTREE SA
(Tunisie)
30 %

DESJARDINS
GROUPE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES
(Canada)
10 %

AUTRES ACTIVITÉS

SOCIÉTÉS
IMMOBILIÈRES
PROCOURTAGE SAS
100 %
GIE ACM
ACM SERVICES SA
100 %

Le GACM SA est une société holding d'assurance qui consolide la société ACM IARD SA et les entités d'assurance suivantes :

- ACM VIE SA, société anonyme d'assurance vie ;
- ACM VIE SAM, société d'assurance mutuelle ;
- Sérénis Assurances SA, société anonyme d'assurance IARD ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle également les sociétés d'assurance suivantes :

- en Belgique : Partners Assurances SA et North Europe Life Belgium SA ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : ICM LIFE SA.

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

c. Effectif salarié de la société

Les entités françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, dont ACM IARD SA, ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE ACM, également président du directoire du GACM SA et directeur général des principales filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

3. Activité de la société

ACM IARD SA développe et commercialise une gamme complète de produits d'assurance de risques, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (réseaux Crédit Mutuel, CIC et Cofidis), du Crédit Mutuel Nord Europe, du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie et du Crédit Mutuel Océan. La fédération du Crédit Mutuel Massif Central a rejoint le Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1^{er} janvier 2020 et commercialise à compter de cette date les contrats d'ACM IARD SA.

En 2020, ACM IARD SA a revu son offre d'assurance multirisque à destination des professionnels. Avec le nouveau produit Multi Pro, les assurés bénéficient désormais d'une avance sur indemnisation contractuelle pour les sinistres importants, une exclusivité sur le marché. En décembre 2020, le lancement du produit d'assurance des emprunteurs Assur Prêt Pro a permis de renforcer l'offre du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA pour les professionnels.

ACM IARD SA a également poursuivi le développement des *e-services* visant à faciliter les démarches des clients particuliers (consultation de contrats, devis et souscription en ligne, signature électronique, formalité médicale et gestion des sinistres) mais aussi des professionnels, avec notamment le lancement en 2020 d'un nouvel espace d'assurance en ligne pour les professionnels.

ACM IARD SA est détentrice des agréments suivants :

- Branche 1 – Accidents – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 2 – Maladie – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 3 – Corps de véhicules terrestres à moteur – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 6 – Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 7 – Marchandises transportées – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 8 – Incendie et éléments naturels – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 9 – Autres dommages aux biens – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 10 – RC véhicules terrestres automoteurs – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 12 – RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 13 – RC générale – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 15 – Caution – obtenu le 22 avril 2005 ;
- Branche 16 – Pertes pécuniaires diverses – obtenu le 22 octobre 1993 ;
- Branche 17 – Protection juridique – obtenu le 22 octobre 1993.

Sur l'exercice 2020, la société ACM IARD SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance des frais médicaux (1) ;
- assurance de protection du revenu (2) ;
- assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- autres assurances des véhicules à moteur (5) ;
- assurance maritime, aérienne et transport (6) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- assurance crédit et cautionnement (9) ;
- assurance de protection juridique (10) ;
- assurance pertes pécuniaires diverses (12) ;
- réassurance proportionnelle frais médicaux (13) ;
- réassurance proportionnelle protection du revenu (14) ;
- réassurance proportionnelle de responsabilité civile auto (16) ;
- réassurance proportionnelle des véhicules à moteur (17) ;
- réassurance proportionnelle maritime, aérienne et transport (18) ;
- réassurance proportionnelle incendie et autres dommages aux biens (19) ;
- réassurance proportionnelle de responsabilité civile générale (20) ;
- réassurance proportionnelle de protection juridique (22) ;
- réassurance proportionnelle pertes pécuniaires diverses (24) ;
- réassurance accidents non proportionnelle (26) ;
- assurance santé (29) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (33) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34) ;
- réassurance santé (35) ;
- réassurance vie (36).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

	31/12/2020							Total général
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance santé	Autres lignes d'activité	
(en millions d'euros)								
Primes acquises brutes 2020	751	223	468	678	742	395	257	3 514
Charges de sinistres brutes 2020	518	119	310	448	372	348	412	2 526
Charges des autres provisions techniques brutes 2020	1	0	- 2	0	0	124	74	198
Frais engagés 2020	145	50	103	156	216	92	100	863

	31/12/2019							Total général
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance santé	Autres lignes d'activité	
(en millions d'euros)								
Primes acquises brutes 2019	752	207	444	638	701	367	245	3 355
Charges de sinistres brutes 2019	533	86	383	512	499	277	127	2 417
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	0	0	- 2	0	0	100	15	113
Frais engagés 2019	147	42	99	151	231	81	79	832

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Primes acquises brutes

Les primes acquises brutes de réassurance d'ACM IARD SA s'établissent à 3 514 millions d'euros, en hausse de 4,8 % par rapport à l'exercice 2019. Cette hausse soutenue concerne l'ensemble des lignes d'activité, à l'exception des assurances des frais médicaux, qui sont stables.

Charges de sinistres brutes

À 2 526 millions d'euros, la charge de sinistres brute de réassurance est en hausse de 4,5 % en 2020 (2 417 millions d'euros à fin 2019).

La forte progression de la charge de sinistres des autres lignes d'activité concerne les pertes pécuniaires diverses. Elle s'explique notamment par la prime de relance mutualiste versée aux assurés professionnels et comptabilisée en charges de sinistres conformément aux recommandations de l'ANC.

Les lignes d'activité assurances de protection du revenu et assurance santé, qui correspondent principalement aux garanties incapacité de travail des contrats prévoyance et emprunteurs, voient également leur charge de sinistres augmenter dans le contexte de crise sanitaire.

A contrario, la sinistralité des lignes d'activité assurance de RC auto et autre assurance des véhicules à moteur est en baisse en raison des restrictions de déplacement adoptées pour faire face à la pandémie. La baisse de la charge de sinistres liée aux événements naturels impacte favorablement la ligne d'activité des assurances incendie et autres dommages aux biens.

Frais engagés

Les dépenses et frais engagés enregistrent une hausse de 3,7 %, pour atteindre 863 millions d'euros à fin 2020.

Au détail, les commissions s'élèvent à 560 millions d'euros. Elles progressent de 5,2 % en 2020 par rapport à 2019, sous l'effet de la progression des primes acquises brutes.

Les autres frais de la société sont principalement composés de la part des charges communes remboursées au GIÉ ACM, qui gère les moyens communs aux sociétés du GACM SA en France. Ils s'élèvent à 302 millions d'euros et sont en hausse de 1,0 % par rapport à 2019. Ils représentent 8,6 % des primes acquises brutes de la société (8,9 % en 2019).

2. Analyse de la performance de souscription

(en millions d'euros)	2020	2019
Primes acquises brutes	3 514	3 355
Charges des sinistres (y compris frais de gestion)	- 2 677	- 2 563
Variation des provisions techniques brutes	- 194	- 101
Solde de souscription	644	691
Solde financier	82	104
Frais d'acquisition et d'administration	- 680	- 652
Autres produits et charges techniques	35	6
Cessions en réassurance	- 19	15
Résultat technique net	62	163

Tableau établi sur la base des états financiers statutaires.

Le solde de souscription est en repli en 2020. Les périodes de confinement et de restrictions sanitaires ont eu des impacts positifs sur la sinistralité en automobile, habitation et santé, mais la crise a entraîné une dégradation des résultats en assurance des emprunteurs et prévoyance. Les mesures extracontractuelles et solidaires prises par les ACM, principalement au bénéfice de ses assurés professionnels ayant souscrit un contrat multirisque professionnelle avec garantie pertes d'exploitation, ont également pesé sur les résultats de l'année.

Les produits financiers liés aux provisions techniques sont également en repli en 2020 (cf. C. Résultat des investissements).

Les frais d'acquisition et d'administration s'établissent à 680 millions d'euros, soit une augmentation de 4,2 %, en lien avec la progression du chiffre d'affaires de la société. Comme en 2019, ils représentent 19,4 % du chiffre d'affaires.

Le résultat technique net ressort à 62 millions d'euros, en baisse de 62,1 % sur un an.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	2020					Total	2019	Évolution 2020 vs 2019
	Obligations	Actions et fonds	Dépôts et prêts	Immobilier	Autres produits et charges			
Revenus nets	85	37	- 2	0	- 1	119	134	- 11,3 %
Plus et moins-values	7	- 11	0	0	0	- 3	18	NA
Provisions pour dépréciation	0	- 2	0	0	0	- 2	- 5	NA
■ dotations	0	- 4	0	0	0	- 4	- 16	NA
■ reprises	0	2	0	0	0	2	11	- 82,1 %
Produits financiers	93	24	- 2	0	- 1	113	147	- 23,1 %

Les produits financiers nets de l'exercice 2020 s'élèvent à 113 millions d'euros, contre 147 millions d'euros en 2019, soit une baisse de - 23,0 %.

La baisse des revenus nets avant plus et moins-values et dotation des provisions pour dépréciation (-11,3 %) s'explique :

- par la dilution du rendement du portefeuille obligataire qui fait suite à un contexte de taux durablement bas ;
- par la baisse des dividendes perçus en 2020 sur les actions et fonds en raison du contexte économique dégradé.

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses de la société, en dehors de celles relatives à la souscription et aux investissements, sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultant de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques, non rattachés à l'activité d'assurance ;
- le résultat exceptionnel présentant un solde négatif de 9 millions d'euros à fin 2020.

Celui-ci tient compte à hauteur de 8 millions d'euros de la charge exceptionnelle liée à la contribution au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics et visant à pallier les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire auprès des TPE et des indépendants ;

- l'impôt sur les bénéfices.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est le GACM SA. En vertu de la convention d'intégration fiscale signée le 25 novembre 2019 entre le GACM SA et la société, cette dernière constate comptablement sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe d'intégration. La charge d'impôt de l'exercice 2020 ressort à 35 millions d'euros (78 millions d'euros en 2019), soit 41,6 % du résultat avant impôts (38,0 % fin 2019).

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat technique net	62	163
Produits financiers sur fonds propres	31	43
Autres produits et charges non techniques	- 9	0
Impôts	- 35	- 78
Résultat net	49	127

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

2

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	16	D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	24
1. Structure de la gouvernance	16	1. Organisation générale	24
2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de <i>reporting</i>	18	2. Objectifs	24
3. Politique et pratiques de rémunération	18	3. Dispositif de contrôle interne	24
4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle	19	4. Dispositif de conformité	25
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	19	E. FONCTION D'AUDIT INTERNE	26
1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité	19	1. Indépendance	26
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité	20	2. Objectivité	26
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES	21	3. Fonctionnement	26
1. Gestion des risques	21	4. Planification de l'activité	27
2. Organisation du système de gestion des risques	23	5. Déroulement des missions	27
		F. FONCTION ACTUARIELLE	27
		G. SOUS-TRAITANCE	28
		H. AUTRES INFORMATIONS	28

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, la société a mis en place des règles de gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités et un système efficace de gestion des risques.

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil d'administration et le comité d'audit et des risques ;
- sa direction effective ;
- sa direction opérationnelle ;
- ses comités ;
- ses responsables des fonctions clés.

a. L'assemblée générale

Les deux principaux actionnaires de la société ACM IARD SA sont le GACM SA et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie. Les autres actionnaires sont des caisses régionales et fédérales de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, Crédit Industriel et Commercial (CIC), la fédération du Crédit Mutuel Centre-Est Europe et M. Nicolas Théry.

b. Le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société. Il supervise et exerce un contrôle permanent de la gestion de la société effectuée par la direction effective (directeur général, directeur général délégué) qu'il a nommée. Il s'assure notamment que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques fixées. Cette supervision est notamment rendue possible via la communication de différents *reportings* établis par la direction effective, les directions opérationnelles et les fonctions clés.

La composition du conseil d'administration est basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque administrateur dispose de compétences techniques spécifiques permettant au conseil de remplir collectivement ses missions ainsi que d'une intégrité absolue permettant une gestion saine et prudente.

Le conseil d'administration est composé de onze membres au 31 décembre 2020.

Il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société en exerçant tous les contrôles qu'il juge opportuns.

Il est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- de la convocation aux assemblées générales ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- de l'établissement de l'inventaire, des comptes annuels et du rapport de gestion, ainsi que de l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du recueil des règles d'organisation et de la révision périodique de son efficacité ainsi que de son adaptation.

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont également précisées dans le règlement intérieur qui édicte :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de *quorum* et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des administrateurs ;
- les attributions détaillées du conseil ;
- les obligations générales liées à la fonction des administrateurs (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

Le comité d'audit et des risques

Un comité d'audit et des risques a été mis en place au niveau de la structure holding du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, le GACM SA. Ses activités et ses missions bénéficient à l'ensemble des entités assurantielles de droit français du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA dont ACM IARD SA et à l'entité liée ACM VIE SAM.

Ce comité prépare les travaux du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités d'assurance françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences et la prise en compte des particularités de chacune d'elles.

Le comité assure pour toutes les entités d'assurance françaises du GACM SA les missions suivantes :

- missions liées à l'audit :
 - suit le processus d'élaboration des comptes annuels et assure le suivi du contrôle légal des comptes effectué par les commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes soumettent un rapport complémentaire au comité d'audit (RCCA). L'objectif de ce rapport est de renforcer la valeur du contrôle légal des comptes en améliorant la communication entre les CAC et le comité d'audit et des risques,
 - suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- missions liées à la gestion des risques à travers des rapports afférents au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et en s'appuyant sur la cartographie et la mesure des risques majeurs. Il assure également le suivi de la fonction conformité et le contrôle permanent de second niveau ;
- validation des rapports suivants :
 - rapport sur la situation financière (SFCR),
 - rapport régulier au contrôleur (RSR),
 - rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le comité d'audit et des risques est régulièrement informé de l'activité des fonctions clés qui assistent à ses réunions et de l'évolution du système de gouvernance de la société.

Un règlement intérieur précise l'étendue de ses attributions ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du comité et modalités d'organisation des réunions).

c. La direction effective

Conformément aux dispositions légales, la direction effective de la société est assurée par un directeur général et un directeur général délégué.

Le directeur général

M. Pierre Reichert a été nommé directeur général de la société par le conseil d'administration du 30 juin 2015.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et au conseil d'administration.

Sans que cette énumération ne soit exhaustive, le directeur général dispose des pouvoirs suivants :

- concernant la marche générale de la société :
 - assurer la direction effective de la société ACM IARD SA et représenter la société dans ses rapports avec les tiers,

- piloter et coordonner les activités de la société,
- établir des propositions de développement de l'activité à soumettre au conseil d'administration, et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate de la société ;
- concernant la situation financière de la société :
 - élaborer et présenter au conseil d'administration la situation financière et la situation de trésorerie,
 - élaborer et présenter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels de la société,
 - valider les états de *reportings* trimestriels et annuels de Solvabilité II,
 - organiser un système de contrôle permettant d'établir avec une assurance raisonnable la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière ;
- concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :
 - élaborer et proposer au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration une définition du profil de risque de la société,
 - mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque de la société et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de la société,
 - mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité de l'activité.

Le directeur général délégué

Le conseil d'administration avait nommé en séance du 13 mai 2015 un directeur général délégué en la personne de M. Étienne Depeyre ⁽¹⁾.

À l'égard des tiers, le directeur général délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs sont assistés dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- des comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales et les entités françaises liées ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

(1) Son mandat a pris fin le 31 décembre 2020. Sa remplaçante Isabelle Soubari a été nommée directeur général délégué d'ACM IARD SA lors du conseil d'administration du 16 février 2021.

d. La direction opérationnelle

Un comité exécutif mis en place à compter du 2 novembre 2020 a pour objet de piloter et coordonner en rangs resserrés les activités du GACM SA et ses entités.

La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités d'assurance françaises du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation de ses objectifs d'évolution et de stratégie. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

e. Les comités

Le comité exécutif, présidé par le président du directoire du GACM SA, se réunit au minimum une fois par mois pour étudier les sujets stratégiques et d'actualité de la société.

Le directeur général et l'ensemble des directeurs opérationnels se réunissent également tous les mois en comité de direction afin d'examiner les différents aspects des opérations de la société.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller à ce sujet.

f. Les responsables des fonctions clés

Nommés par le conseil d'administration, les responsables des fonctions clés sont indépendants et renforcent la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils bénéficient également de l'expérience professionnelle développée au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, laquelle leur permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Enfin, ils s'appuient sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et de compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction générale à laquelle ils peuvent directement remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques auquel ils participent. Ce comité est exclusivement composé par des membres du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration de ses filiales.

Si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande, le conseil peut les entendre en dehors de la présence de la direction effective.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil d'administration. Il reçoit des rapports sur leurs missions, est informé des conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et des propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de reporting

a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En application du principe des « quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective d'ACM IARD SA se compose d'un directeur général et d'un directeur général délégué qui sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directeurs opérationnels.

b. Lignes de reporting

La société ACM IARD SA a mis en place un système de *reporting* permettant d'assurer l'adéquation permanente des informations communiquées avec les exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de *reporting* a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Les différentes informations issues des lignes de *reporting* sont communiquées à la direction effective.

3. Politique et pratiques de rémunération

La société ACM IARD SA s'inscrit dans le respect de la politique de rémunération du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, laquelle s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du Groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM SA et ses entités d'assurance ont adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et ses entités d'assurance.

La politique de rémunération du GACM SA est au service d'une gestion saine, durable et efficace des activités et n'encourage nullement la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par le GACM SA.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations du GACM SA. Ce dernier privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion financière, le GACM SA et ses entités d'assurance ont mis en place une politique d'investissement durable permettant une prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, limitant ainsi les externalités négatives liées à ses investissements.

Dans le cadre de leur contrat de travail, les dirigeants et les responsables des fonctions clés sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Ils sont soumis à la convention collective de Crédit Mutuel au même titre que l'ensemble des salariés, laquelle prévoit une structure de rémunération simple et transparente.

La rémunération, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont déterminées, comme pour l'ensemble des salariés, par le président du GIE ACM en relation avec la direction des ressources humaines.

Le GACM SA a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2014 et à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, structure faitière.

Il préserve le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

Un règlement intérieur précise ses missions, ses modalités de fonctionnement et son périmètre de compétence.

4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'instruction 2018-I-09 de l'ACPR.

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité

Une compétence individuelle

Le profil de chacun des membres de l'organe de gestion, de contrôle et de surveillance doit répondre à certains critères fixés par la réglementation. Ces critères portent sur :

- l'honorabilité ;
- les compétences ;

- l'expérience ;
- les connaissances ;
- la disponibilité ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'honnêteté, l'intégrité et l'indépendance d'esprit.

L'évaluation des compétences individuelles au sein d'ACM IARD SA prend ainsi en compte, de façon proportionnée à leurs attributions et leurs tâches, les connaissances et expériences des personnes intéressées. Les diplômes, les formations, les expériences, les résultats obtenus sont des éléments d'appréciation de cette compétence. Les formations dont les personnes intéressées pourront disposer au cours de leur mandat sont également prises en compte dans l'appréciation. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Par ailleurs, les dirigeants effectifs disposent d'une compétence individuelle suffisamment large sur les activités et les risques de l'entreprise ainsi que d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et prudentiel. Ils jouissent des qualités de *management* et d'une aptitude à la réflexion stratégique. Ils disposent tous personnellement d'une connaissance appropriée de l'organisation du GACM SA, du modèle économique de ses différentes entités, des liens et des relations existantes entre elles. Ils font preuve d'une disponibilité suffisante pour exercer leurs fonctions.

Une compétence collective

Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats. Il est entendu qu'au sein d'un organe collégial, l'évaluation de la compétence d'un membre et de la contribution qu'il peut apporter aux travaux, y compris le cas échéant au sein de comités spécialisés, est effectuée à la lumière des connaissances et expériences des autres membres. Au sein d'un organe collégial, la compétence doit être détenue de manière collective et il n'est pas exigé de chaque membre pris individuellement la maîtrise de l'exhaustivité des sujets.

Les connaissances requises

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- stratégie d'entreprise ;
- technique de l'assurance ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité) ;
- finance ;
- gestion des risques ;
- actuariat.

L'entreprise s'attache à disposer de membres de l'organe de contrôle et de supervision, de dirigeants effectifs et de responsables de fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle. La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise.

Les dirigeants, membres de l'organe de contrôle et de supervision et responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du Recueil de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

Afin d'assurer le respect des exigences de compétences et d'honorabilité, à compter du 1^{er} janvier 2018, la société GACM SA et ses entités d'assurance françaises, dont ACM IARD SA, se réfèrent au comité de nomination constitué au niveau de la société faîtière Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur/membre du conseil de surveillance, de censeur, de dirigeant effectif, en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil de surveillance et d'administration ;
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions.

Ce comité se réunit au minimum deux fois par an et à chaque fois que cela est nécessaire.

Le comité de nomination dispose du CV du candidat, d'une lettre de motivation et d'une matrice des compétences.

Les avis du comité prennent la forme d'un procès-verbal. Un extrait dudit procès-verbal qui concerne les entités d'assurance françaises du GACM SA est communiqué aux membres des conseils pour les tenir informés des appréciations données afin qu'ils puissent statuer ou donner leur avis sur les nominations ou les renouvellements.

L'entreprise s'assure, ainsi préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée. Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé s'attache à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de compétences, notamment en suivant les formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée. Un plan de formation est dans ce cadre proposé aux dirigeants et membres des conseils Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment sur la base d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de son honorabilité personnelle et professionnelle.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés et assurer la continuité d'activité ;
- protéger la solvabilité ;
- développer l'activité de la société tout en protégeant les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risque que l'entité souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi trimestriel du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menée annuellement, permettent notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios adverses.

Si les limites d'appétence au risque ne sont pas respectées dans un des scénarios envisagés, des solutions sont étudiées afin d'y remédier.

Des seuils d'alerte sont également suivis par la fonction gestion des risques.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie sur des cartographies des risques, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;

- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe S2 qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ces risques techniques dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- l'unité allocation d'actifs, qui définit en lien avec le service de gestion actif-passif (ou ALM) les allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de concentration, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et le *reporting* Solvabilité II constituent un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment ACM IARD SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données d'ACM IARD SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- la délégation de gestion demeure très circonscrite. L'essentiel des données sont ainsi créées, gérées et contrôlées dans le système d'information d'ACM IARD SA ;
- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, ACM IARD SA s'est dotée d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les pôles métiers qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes entités du GACM SA. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les *process* sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM SA, ACM IARD SA et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée. Il est mis à jour de façon régulière par les managers fonctionnels et techniques, sous la responsabilité des propriétaires de données auxquels ils sont rattachés ;
- un dispositif mensuel d'évaluation continue de la qualité des données basé sur des contrôles automatiques synthétisés dans des tableaux de bord par entité et par branche. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués mensuellement au sein des portails de contrôle interne. Ceux qui ne vérifient pas les seuils d'acceptabilité sont analysés et justifiés par les managers fonctionnels et techniques et, si nécessaire, des plans d'action sont établis afin d'engager des travaux de remédiation ;

- une démarche d'amélioration permanente, notamment au travers du groupe de travail permanent qui réunit tous les deux mois l'ensemble des managers fonctionnels et techniques. Ses conclusions sont restituées aux propriétaires des données lors des comités qualité des données métiers (semestriels).

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord de contrôles, l'analyse des éventuelles anomalies et leurs impacts sur les engagements, les plans d'action et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction clé actuarielle.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe de gouvernance de l'entreprise prises notamment en application des orientations générales du groupe.

ACM IARD SA dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de non-conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques doit être tenue informée de tout risque significatif de non-conformité. Également, elle est associée à l'analyse et à la validation de tout nouveau produit d'assurance.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par leur fréquence ou leur gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, sert à la construction de bases historiques de pertes et permet une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes des risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des plans de continuité d'activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios :

- d'indisponibilité totale des locaux ;
- d'indisponibilité des moyens humains ;
- d'indisponibilité de l'informatique.

De plus, ils doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :

- de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure ;
- d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise ;
- de déterminer le service minimum à apporter au client.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA des branches d'activité sont accessibles à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés via des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées sont formalisées et permettent d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (Covid-19), les PCA ont tous été activés avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la continuité des activités.

Risques liés à la transition énergétique

Les risques liés à la transition énergétique sont :

- les risques de pertes liées à des événements climatiques ;
- le risque de dépréciation de la valeur de certains actifs (risque de transition) ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire ;
- le risque de réputation.

Les risques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG) sont identifiés annuellement sur les actifs détenus en direct par les principales entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Afin de limiter les investissements sur des actifs qui pourraient être porteurs de risques ESG, des outils, questionnaires et *process* ont été mis à la disposition des gérants d'actifs.

d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

Des scénarios dits scénarios de « stress tests » portant sur les risques identifiés comme majeurs pour la société y sont envisagés. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques. Les résultats sont analysés au regard du critère d'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques, puis au conseil d'administration qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels la société est exposée.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1^{er} niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2^e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuarielle, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3^e niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration et à la direction effective, qui en confient la coordination à la fonction clé gestion des risques.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance/conseil d'administration, est le comité de suivi des risques encourus par les entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques similaires à celles qui sont imposées aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie ACM IARD SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent du GACM SA est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1. Organisation générale

ACM IARD SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :



Les contrôles de 1^{er} niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie ainsi qu'au sein du réseau de distribution pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de 2^e niveau

Le contrôle de 2^e niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent indépendantes des services opérationnels et de conformité.

Les contrôles de 3^e niveau

Le contrôle de 3^e niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

2. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficacité des principaux processus et de la qualité des données de la compagnie ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut pas fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La compagnie veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du GACM SA.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la compagnie.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité et sécurité financière qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le GACM SA a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne. Il se fonde sur la cartographie des activités. Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie, au respect de la réglementation, en particulier celle relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et celle concernant la loi Sapin 2 ;
- activité de gestion des risques opérationnels : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour du plan de contrôle ;
- activité de supervision des métiers, des habilitations et de la qualité des données informatiques.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la compagnie soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels. Au travers d'une charte de contrôle interne, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- des interventions au sein des services en vue d'apprécier tant leur gestion que le respect des règles internes et légales.

Au travers d'une charte, l'assureur délègue les contrôles portant sur la distribution des assurances aux distributeurs bancaires. Les corps de contrôle des réseaux vérifient le respect des procédures et s'assurent de l'effectivité des contrôles. Une restitution du résultat de ces contrôles est faite au moins annuellement à la compagnie.

Le directeur des contrôles et de la sécurité financière est membre du comité de direction du GACM SA. Le service contrôle permanent et le service conformité rendent compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau de la compagnie qu'au niveau des réseaux de distribution.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. Pour ce faire, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité.

4. Dispositif de conformité

Le dispositif de conformité est animé par un responsable qui dispose de l'indépendance, de l'honorabilité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La conformité : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle

Cette mission consiste à accompagner les services de l'entreprise aux fins que les activités soient déployées avec la meilleure sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité contrôle le respect de la législation, de la réglementation, des directives du GACM SA ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Elle s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Elle s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts de l'entreprise, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

Les principaux domaines d'action

En application des orientations générales du GACM SA et du conseil d'administration, la conformité impulse et déploie les procédures et les actions qui contribuent à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des exigences nouvelles ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;
- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre l'évasion fiscale au travers des dispositifs EAI-CRS et FATCA relèvent de la sécurité financière, service dédié et distinct spécialement en charge.

Contrôle et reporting

Acteur du contrôle interne, la conformité contribue, avec le contrôle permanent et le service en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, au déploiement du plan de contrôle de l'entreprise.

Le responsable de la conformité rend régulièrement compte de son action. Il établit un rapport trimestriel d'activité. Il présente annuellement au moins au conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit et des risques du GACM SA, un bilan de son action et le plan d'action pour l'année à venir.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

La fonction d'audit interne des ACM est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. La fonction d'audit interne est rattachée hiérarchiquement à la direction effective à qui elle rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective d'ACM IARD SA à tout moment et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre d'ACM IARD SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de *management* des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le responsable de la fonction audit interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le directeur général d'ACM IARD SA. Dans un second temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou eu des responsabilités.

3. Fonctionnement

Le fonctionnement de l'activité d'audit interne est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA, et s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit interne sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification de l'activité

La fonction d'audit interne établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux CM et CIC sont déléguées au Contrôle Périodique Réseau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant au Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au Contrôle Périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire, le Contrôle Périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que l'Inspection Générale Confédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le comité d'audit et des risques.

L'Inspection Générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et l'audit groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA sont validées par le comité d'audit et des risques du GACM SA.

5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur du pôle métier concerné en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil de suivi dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

2

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle commune à toutes les entités françaises du GACM SA, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;

- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM SA, la société respecte la politique d'externalisation de la holding et privilégie la maîtrise directe de ses activités d'assurance.

Le recours à l'externalisation mobilise prioritairement les structures et l'expertise des filiales dédiées du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cela s'entend essentiellement :

- de la fourniture et de la maintenance du système d'information par la société Euro-Information ;
- de la numérisation et de l'archivage électronique par la société Euro-TVS, filiale d'Euro-Information ;
- des contrôles délégués aux corps de contrôle du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ces contrôles portent sur la distribution d'assurance, essentiellement par les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Ils portent aussi sur les services prestés par les filières métier du groupe.

Également, les intermédiaires en assurance des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent en charge un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités du groupe Cofidis Participations bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs. Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sous-traitance d'activités à des entités extérieures ne relevant pas de la supervision de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel demeure quant à elle exceptionnelle.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION	30	E. RISQUE DE LIQUIDITÉ	34
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION	30	1. Description des principaux risques	34
1. Description des principaux risques	30	2. Exposition au risque	34
2. Exposition au risque	30	3. Gestion du risque	34
3. Gestion du risque	31	F. RISQUES OPÉRATIONNELS	35
4. Analyse de sensibilité au risque	31	1. Description des principaux risques	35
C. RISQUE DE MARCHÉ	31	2. Exposition au risque	35
1. Description des principaux risques	31	3. Gestion du risque	35
2. Exposition au risque	32	G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	36
3. Gestion du risque	32	1. Description des principaux risques	36
4. Analyse de sensibilité au risque	33	2. Suivi et gestion du risque	36
D. RISQUE DE CRÉDIT	33	H. AUTRES INFORMATIONS	36
1. Description des principaux risques	33		
2. Exposition au risque	33		
3. Gestion du risque	34		
4. Analyse de sensibilité au risque	34		

A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2020, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR de marché	773
SCR de contrepartie	45
SCR de souscription vie	8
SCR de souscription santé	1 179
SCR de souscription non-vie	856
BSCR	1 897
SCR opérationnel	109
Ajustement pour impôts	- 269
SCR final	1 738

Les principaux risques auxquels la société est exposée sont les risques de souscription santé et non-vie et de marché.

Des analyses ont été menées afin de vérifier que les calibrages des SCR de la formule standard sont bien adaptés au profil de risque d'ACM IARD SA.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités en assurance non-vie, emprunteurs, santé et prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie.

Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des sinistres qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes acquises perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue de prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité.

Risque de rachat

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille emprunteurs correspond au manque à gagner lié à un remboursement anticipé ou à un changement d'assureur pour l'assurance d'un prêt.

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille non-vie correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

La société gère un large panel de produits d'assurance non-vie. Le portefeuille est principalement constitué de contrats de clients particuliers.

SCR santé

Le SCR de souscription santé est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR modélisé comme de la vie	1 007
SCR modélisé comme de la non-vie	282
SCR catastrophe	22
SCR de souscription santé	1 179

Les principaux risques de souscription santé de la société sont les risques d'incapacité-invalidité dus en grande partie au portefeuille emprunteurs, le risque de prime et réserve sur les produits santé dans une moindre mesure.

SCR non-vie

Le SCR de souscription non-vie est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR prime et réserve	795
SCR rachat	20
SCR catastrophe	176
SCR de souscription non-vie	856

Les principaux risques de souscription de la société sont les risques de prime et réserve notamment sur la garantie de responsabilité civile corporelle automobile et le risque catastrophe dans une moindre mesure.

b. Évolution du risque

La pandémie de la Covid-19 a eu des impacts sur les différentes branches d'activité.

La sinistralité en incapacité/invalidité des branches emprunteurs et prévoyance a fortement progressé en 2020. En revanche, la sinistralité en automobile a diminué principalement en raison de la baisse de la circulation pendant les périodes de confinement. De même, en santé, un recul de la consommation et des reports de soins ont été constatés pendant les périodes de confinement.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant une exposition importante.

Étant donné la clientèle de particuliers de la société, le risque de concentration est faible.

3. Gestion du risque

La politique de gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et des procédures documentées.

a. Politique d'atténuation du risque

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité de la société en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Les principaux risques couverts par la réassurance sont :

- les risques liés aux événements naturels, dont les catastrophes naturelles ;
- la responsabilité civile des contrats automobiles et des multirisques des particuliers et des professionnels ;
- le risque contre les incendies, conflagrations et attentats ;
- les contrats dépendance ;
- la RC décennale ;
- les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire.

b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi des risques appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont menées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque.

Dans ce cadre, une sensibilité à une dérive de la sinistralité en incapacité de travail a été réalisée.

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les principaux risques de marché pesant sur la société sont le risque actions et assimilés et le risque de taux. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques (garantie responsabilité civile corporelle automobile, garanties incapacité/invalidité et dépendance), en cas de baisse des taux.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché impacte également les ratios Solvabilité II.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

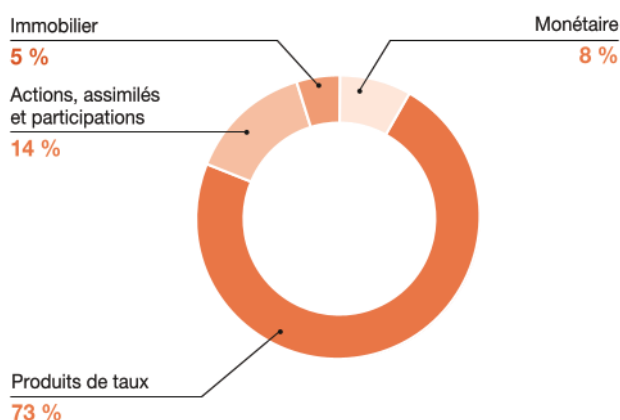
Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

L'allocation d'actifs à fin 2020 (en valeur nette comptable – VNC) est la suivante :



SCR

Le risque de marché représente 26 % du SCR global d'ACM IARD SA.

Les risques de marché sont importants, notamment le risque actions et le risque de *spread*.

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR taux	30
SCR actions	482
SCR immobilier	81
SCR <i>spread</i>	264
SCR change	37
SCR concentration	6
SCR de marché	773

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2020, la part des produits de taux est légèrement en baisse au profit de la part du monétaire.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte antiblanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil d'administration.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement par canton de gestion au sein de la société. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et notation, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a notamment été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des taux ;
- une baisse des taux ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de spread

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

Autres expositions

La société a recours à la réassurance et procède à des opérations financières qui génèrent également un risque de contrepartie.

SCR

Détail du SCR de crédit (en millions d'euros)

SCR de marché	773
SCR <i>spread</i>	264
SCR de contrepartie	45

Le SCR de *spread* est le deuxième risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 1,5 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille présentent une bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2020	31/12/2019
AAA – A	81 %	81 %
BBB ou moins – Non noté	19 %	19 %
TOTAL	100 %	100 %

Le portefeuille obligataire est majoritairement constitué d'obligations d'entreprise.

b. Évolution du risque

La part des obligations souveraines et d'entreprise en portefeuille est restée stable cette année.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Au sein de chaque titre, les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de notation et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait *via* :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur les opérations financières sont :

- des règles de sélection des contreparties : les contreparties de la société sont soumises à une contrainte de notation minimum ;
- des limites de positions par contrepartie définies pour les opérations financières.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- des règles de sélection des réassureurs ;
- des critères sur les titres mis en nantissement.

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

La liste des contreparties sur les opérations financières fait l'objet d'une revue périodique lors de comités dédiés.

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* des obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2020, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée globalement stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un *stress test* permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément, le suivi du risque est organisé autour :

- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs ;
- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société.

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions *Best Estimate* et des provisions sans prise en compte de primes futures, est mesuré chaque année.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 4 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2020.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour ACM IARD SA.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le GACM SA auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français, belge, luxembourgeois et espagnol.

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats, permettent de disposer d'un Plan de Continuité d'Activité Métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (Covid-19), les PCA (ou BCP) des entités du GACM SA ont été activés en mars 2020 avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience des différentes filiales.

Le GACM SA et ses filiales actualisent régulièrement les plans de continuité d'activité afin d'être couvrants et d'assurer la continuité des activités.

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est testé par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à s'assurer de la reconstruction des bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le comité sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (disponibilité, intégrité, confidentialité et preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Des travaux de modélisation des risques opérationnels ont été entrepris.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière par la fonction des risques opérationnels.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités d'assurance, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Il s'agit notamment des risques liés au changement climatique.

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt ACM IARD SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

Risque de corruption et de trafic d'influence

L'objectif est de prévenir et de détecter les faits de corruption ou de trafic d'influence.

2. Suivi et gestion du risque

Les risques quantifiables font l'objet de suivi ou d'études spécifiques.

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, différents aménagements ont été apportés au dispositif en place. Les principaux travaux ont concerné la mise à jour de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, au déploiement d'une formation à l'ensemble des collaborateurs, au fait de poser une organisation en vue d'évaluer nos fournisseurs et intermédiaires. Les travaux se poursuivront en 2021 pour conforter le dispositif.

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. La fonction conformité travaille en relation avec les filières partenaires et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

ACM IARD SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre module et sous-module de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ



A. ÉVALUATION DES ACTIFS	38	C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS	43
1. Méthode de valorisation des actifs financiers	38	D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	44
2. Valorisation des actifs financiers	39		
3. Autres actifs	39	E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	44
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	40	1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures	44
1. Tableau récapitulatif par activité	40	2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance	44
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions <i>Best Estimate</i>	40		
3. Hypothèses principales	41		
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques	41		
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales	42		
6. Créances de réassurance	42		

Actifs (en millions d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Frais d'acquisition différés	0	40	- 40
Investissements	6 905	6 086	819
Prêts et prêts hypothécaires	306	306	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	382	398	- 15
Dépôts auprès des cédantes	14	14	0
Autres actifs	362	362	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2	0
TOTAL DE L'ACTIF	7 971	7 208	763

Passifs (en millions d'euros)	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	2 873	2 942	- 69
Provisions techniques vie	1 572	1 884	- 312
Autres passifs	1 001	733	269
TOTAL DU PASSIF	5 447	5 559	- 112
Capitaux propres	2 525	1 649	875

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société ACM IARD SA hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 : moyenne « cours offert-demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2020 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel de notre part pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour les actifs structurés, mise en place d'une double valorisation ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les fonds d'investissement (à capital-risque, de dette, de gestion alternative), saisie des valorisations fournies par les différentes sociétés de gestion ;
- pour les prêts, les dépôts et les titres achetés avant l'arrêté des comptes et qui n'ont pas été cotés depuis l'acquisition, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

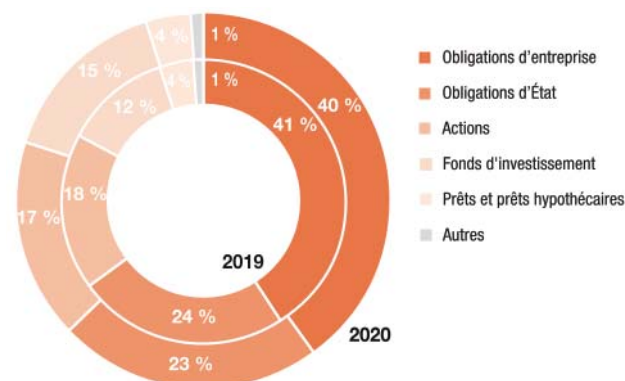
78,3 % des actifs de la société ACM IARD SA sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché. Les 21,7 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* le contributeur de données BLOOMBERG (7,2 %), de fonds structurés, d'investissement de dettes, alternatif et de capital-investissement (4,9 %), de prêts et immobilier (9,1 %) et de dépôts (0,2 %).

2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société ACM IARD SA hors coupon couru sont principalement composés d'obligations d'entreprise et d'État pour respectivement 40 % et 23 % à fin 2020 (41 % et 24 % en 2019).

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à 7 227 millions d'euros.

→ RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE



3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 4,5 % du total bilan, soit 362 millions d'euros, et sont composés principalement des créances nées d'opérations d'assurance.

(en millions d'euros)	2020	2019	Var.
Créances nées d'opérations d'assurance	193	177	16
Créances nées d'opérations de réassurance	50	20	30
Autres créances (hors assurances)	117	156	- 38
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1	2	- 1
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	362	354	8

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique, provisionnée à hauteur de 8 millions d'euros, soit 2,1 % du total des autres actifs.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate*). Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des flux de trésorerie générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéfices. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes.

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2020 se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)		Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	2 254	259	2 513
	Santé NSLT	274	85	360
	Santé SLT	1 102	305	1 407
	Vie	163	2	165
Sous-total Brutes		3 793	652	4 445
Cédées	Non-vie	70		70
	Santé NSLT	1		1
	Santé SLT	254		254
	Vie	57		57
Sous-total Cédées		382	-	382
TOTAL NETTES		3 411	652	4 063

Pour le calcul des provisions, la segmentation en différentes lignes d'activité (LoB, *Lines of Business*) requise sous Solvabilité II est respectée.

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Provisions non-vie et santé NSLT

Les provisions *Best Estimate* (BE) se décomposent en provisions pour sinistres et provisions pour primes.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont composées de la projection des sinistres survenus et des frais liés à ces sinistres (frais de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Les provisions hors frais sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques (utilisation de triangles de liquidation pour projeter l'évolution des charges de sinistres et des règlements de sinistres). Ces provisions sont ensuite écoulées jusqu'à l'extinction des sinistres grâce à une cadence de liquidation, les flux sont actualisés avec la courbe des taux. À noter que l'ensemble des calculs est effectué *a minima* par ligne d'activité. Les frais futurs rattachés aux provisions pour sinistres sont ensuite pris en compte en appliquant un taux de frais aux montants des sinistres projetés.

Provisions pour primes

Les provisions pour primes représentent les engagements d'assurance découlant des primes à acquérir pour lesquelles l'assureur est déjà engagé à la date de calcul. Les flux de prestations sont calculés à partir d'un S/P BE (avec S la charge ultime BE) estimé sur une moyenne des observations passées.

Tout comme la provision pour sinistres, la provision pour primes tient compte des frais générés par la gestion des contrats et des sinistres (frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Provisions cédées

Les provisions *Best Estimate* cédées sont calculées en appliquant le taux de cession des provisions sociales par année de survenance aux provisions BE brutes de réassurance. Par ailleurs, elles tiennent compte de l'ajustement dû à la perte en cas de défaut du ou des réassureurs.

Provisions vie et santé SLT

Les provisions pour primes constituées ont pour objet de couvrir l'augmentation du risque au cours de la vie du contrat. Elles sont calculées comme la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Pour le calcul des provisions *Best Estimate*, le portefeuille est supposé en *run-off* et les flux futurs sont projetés jusqu'à l'extinction des contrats et actualisés avec la courbe des taux.

Par ailleurs, des provisions pour sinistres sont également constituées pour les assurés sinistrés.

Méthodes de calcul retenues pour la marge pour risque

La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC) conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2019/981.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une durée significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *volatility adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2021.

La correction pour volatilité de 7 bp a été utilisée. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Avec VA	Sans VA	Écart en montant	Écart (en %)
Provisions techniques SII	4 445	4 467	22	0,5 %
Fonds propres disponibles	2 525	2 511	- 14	- 0,5 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	2 525	2 511	- 14	- 0,5 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	2 525	2 511	- 14	- 0,5 %
SCR	1 738	1 748	10	0,6 %
Ratio de couverture du SCR	145 %	144 %	- 2 pts	- 1,1 %
MCR	504	504	1	0,2 %
Ratio de couverture du MCR	501 %	498 %	- 4 pts	- 0,7 %

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,5 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité. L'écart provient essentiellement des provisions santé SLT ayant une durée plus longue.

Le ratio de couverture du SCR passe de 145 % à 144 % soit une baisse de 1,6 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 501 % à 498 %, soit une baisse de 3,5 points par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

Hypothèses liées à la crise sanitaire et économique

La taxe exceptionnelle santé calculée à hauteur de 2,6 % du chiffre d'affaires 2020 et 1,3 % du chiffre d'affaires estimé 2021 sur la santé a été provisionnée au 31 décembre 2020.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Non-Vie et santé NSLT

Pour les sinistres non-vie et santé NSLT, le niveau d'incertitude réside dans l'estimation de la sinistralité à l'ultime. Celle-ci est estimée par la méthode de *Chain Ladder* et des *backtestings* sont réalisés afin de valider la pertinence de celle-ci.

Santé SLT

Pour la branche santé SLT, le niveau d'incertitude réside dans les lois d'expérience. Ces lois sont mises à jour annuellement et des *backtestings* sont réalisés pour valider la fiabilité de ces lois.

Incertaince liée à la crise sanitaire et économique

La crise sanitaire et économique engendre des incertitudes supplémentaires au niveau de la sinistralité. Lorsque les informations étaient insuffisantes pour déterminer précisément le niveau de celle-ci, l'hypothèse la plus prudente a été retenue pour l'estimation des provisions *Best Estimate* (conformément aux recommandations de l'ACPR).

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

(en millions d'euros)		Provisions sociales	Provisions <i>Best Estimate</i>	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	2 454	2 254	259	2 513
	Santé NSLT	488	274	85	360
	Santé SLT	1 700	1 102	305	1 407
	Vie	184	163	2	165
Sous-total Brutes		4 826	3 793	652	4 445
Cédées	Non-vie	106	70		70
	Santé NSLT	2	1		1
	Santé SLT	225	254		254
	Vie	65	57		57
Sous-total Cédées		398	382	-	382
TOTAL NETTES		4 428	3 411	652	4 063

Les provisions *Best Estimate* sous Solvabilité II reposent sur des approches les plus réalistes possibles.

Les provisions techniques des comptes sociaux relèvent quant à elles du Code des assurances et du règlement ANC 2015-11 et répondent donc à un autre environnement normatif : elles doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements de la société vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats.

Non-vie et santé NSLT

La principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient de la méthodologie de calcul employée.

Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les provisions pour primes dans les comptes sociaux, le résultat technique d'un contrat n'est comptabilisé qu'une fois l'acquisition de la prime effective (et la perte est constatée dès l'émission par le biais de la PREC). Dans le référentiel Solvabilité II, le résultat futur associé aux risques inclus dans la frontière des contrats Solvabilité II est directement intégré aux fonds propres.

Santé SLT

Les provisions *Best Estimate* de l'assurance des emprunteurs reposent sur des lois d'expérience les plus réalistes possibles.

Entre les provisions techniques des comptes sociaux et les provisions *Best Estimate*, les paramètres techniques utilisés et les principes appliqués diffèrent donc sur certains aspects et notamment les suivants :

- les provisions *Best Estimate* peuvent être globalement négatives, alors que ceci est exclu pour les provisions techniques des comptes sociaux par le mécanisme d'agrégation des provisions calculées ligne à ligne ;
- les provisions *Best Estimate* incluent la modélisation de rachats alors que les provisions techniques des comptes sociaux se basent sur une projection de flux jusqu'à l'extinction des contrats sans rachat possible ;
- les provisions *Best Estimate* sont actualisées avec une courbe des taux alors que les provisions techniques des comptes sociaux le sont avec un taux unique, indépendant de l'échéance du flux.

De même, dans les comptes sociaux, les provisions pour risque croissant des contrats dépendance sont calculées tête par tête et si cette dernière est négative, un montant nul est retenu. Ce mécanisme est contraire aux principes d'évaluation des provisions *Best Estimate*.

Vie

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux et de l'utilisation d'un taux de frais différent dans la provision *Best Estimate*, calculé à partir d'une moyenne des taux de frais réels observés les années précédentes.

6. Créances de réassurance

La majorité des créances de réassurance provient de la réassurance interne. Elles sont maintenues dans le bilan prudentiel à hauteur de leur valeur dans les comptes sociaux.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 12,5 % du total bilan, soit 998 millions d'euros, et sont composés principalement des impôts différés et des dépôts espèces aux réassureurs.

(en millions d'euros)	2020	2019	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	12	19	- 7
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	205	200	5
Dettes nées d'opérations d'assurance	39	33	6
Autres dettes (hors assurances)	134	131	3
Impôt différé net passif	269	283	- 14
Dettes envers les établissements de crédit	5	2	3
Autres dettes (hors établissements de crédit)	333	332	1
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1	1	0
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	998	1 001	- 3

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés

(en millions d'euros)	2020	2019	Variations
ID sociaux	- 27	- 25	- 2
ID revalorisation Best Est.	94	108	- 13
ID revalorisation actifs fi.	211	211	1
ID autres retraitements	- 10	- 10	0
Impôt différé net passif	269	283	- 14

L'article 39 de la loi de finances pour 2020 a introduit une réduction progressive des taux d'imposition jusqu'à l'horizon 2022, par conséquent ACM IARD SA retient les taux suivants pour le calcul des impôts différés :

- les taux applicables selon les échéances des différences temporaires ;
- le taux de 25,83 % pour l'ensemble des revalorisations sous Solvabilité II.

D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode alternative de valorisation n'est utilisée.

E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Aucune hypothèse de décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Aucune hypothèse n'est faite concernant le comportement des preneurs d'assurance.

5

GESTION DU CAPITAL



A. FONDS PROPRES	46	C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	50
1. Politique de gestion des fonds propres	46		
2. Structure et montants des fonds propres disponibles	46		
3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II	47	D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	50
4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres	48		
B. SCR ET MCR	49	E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	50
1. Définitions	49		
2. Ratios de solvabilité	49		
3. Points méthodologiques	49	F. AUTRES INFORMATIONS	50
4. Résultats	49		

A. FONDS PROPRES

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres sont classés en trois catégories (*Tiers*). Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur duration.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier 1*) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continûment et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et les éléments dits non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier 2*) comprend les éléments de fond propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier 3*) comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer intégralement dans la catégorie « fonds propres *Tier 1* non restreint ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires...), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2019/981.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles s'élèvent à 2 525 millions d'euros à fin 2020, contre 2 510 millions d'euros à fin 2019. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en millions d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	202	202	0	0 %
Primes liées au capital social	353	353	0	0 %
Réserve de réconciliation	1 970	1 956	14	1 %
Fonds propres SII disponibles	2 525	2 510	14	1 %

Le capital social

Le capital social d'ACM IARD SA, entièrement appelé, s'élève à 202 millions d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Primes liées au capital social

Les primes liées au capital social s'élèvent à 353 millions d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation s'élève à 1 970 millions d'euros à fin 2020, en hausse de 14 millions d'euros par rapport à fin 2019. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires**, composées des autres réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, pour 1 095 millions d'euros à fin 2020, contre 1 046 millions d'euros à fin 2019 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs**. Celle-ci représente 875 millions d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2020, contre 910 millions d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2019.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres. Dans le cas de la société ACM IARD SA, il s'agit de la distribution de dividendes.

En 2020, du fait de la grave crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 et suite aux recommandations des autorités de contrôle et du gouvernement français, la société n'a pas versé de dividende au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2020, la nouvelle recommandation de l'Autorité de contrôle prudentielle et de résolution (ACPR), parue en février 2021, demande aux sociétés sous son contrôle de faire preuve d'une grande

prudence en matière de distribution de dividendes jusqu'à septembre 2021 et de soumettre tout projet de distribution à sa validation. Compte tenu de cette recommandation, la société a décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2020.

Rappel des dividendes distribués :

Exercice du bénéfice distribué	Dividende par action
Exercice clos le 31 décembre 2019	0 euro
Exercice clos le 31 décembre 2018	44,5 euros
Exercice clos le 31 décembre 2017	14 euros
Exercice clos le 31 décembre 2016	14 euros

3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres sociaux vers Solvabilité II

(en millions d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	202	202	0	0 %
Primes liées au capital social	353	353	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	1 095	1 046	49	5 %
Capitaux propres comptables	1 649	1 601	49	3 %
Réévaluation des placements	819	816	3	0 %
Réévaluation des provisions techniques	365	417	- 52	- 12 %
Autres ajustements de valeurs	- 40	- 41	1	2 %
Position nette passive d'impôts différés	- 269	- 283	14	5 %
Capitaux propres SII	2 525	2 510	14	1 %
Dividendes prévus et distribution	0	0	0	0 %
Fonds propres SII disponibles	2 525	2 510	14	1 %

Tableau établi sur la base des QRT S.02 et S.23.

4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles d'ACM IARD SA au 31 décembre 2020 s'élèvent à 2 525 millions d'euros et sont classés en fonds propres de *Tier 1* non restreint.

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	202	202			
Primes liées au capital social	353	353			
Réserve de réconciliation	1 970	1 970			
Fonds propres SII disponibles	2 525	2 525	0	0	0

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 2 525 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres Solvabilité II disponibles.

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	202	202			
Primes liées au capital social	353	353			
Réserve de réconciliation	1 970	1 970			
Fonds propres SII éligibles SCR	2 525	2 525	0	0	0

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 2 525 millions d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le MCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres Solvabilité II disponibles.

(en millions d'euros)	Total	Tier 1 – non restreint	Tier 1 – restreint	Tier 2	Tier 3
Capital social	202	202			
Primes liées au capital social	353	353			
Réserve de réconciliation	1 970	1 970			
Fonds propres SII éligibles MCR	2 525	2 525	0	0	0

B. SCR ET MCR

1. Définitions

Pour rappel, le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

2. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles :

(en millions d'euros)	2020
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	2 525
SCR	1 738
Ratio de couverture du SCR	145 %

(en millions d'euros)	2020
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	2 525
MCR	504
Ratio de couverture du MCR	501 %

Le taux de couverture du SCR s'élève à 145 % au 31 décembre 2020 (contre 167 % à fin 2019).

Le MCR s'élève à 504 millions d'euros, soit 29 % du SCR.

3. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

c. Ajustement pour impôt

L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

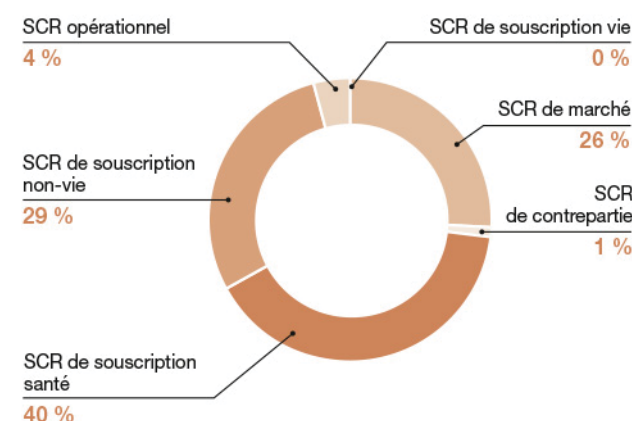
4. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2020 s'élève à 1 738 millions d'euros :

Détail du SCR (en millions d'euros)

SCR de marché	773
SCR de contrepartie	45
SCR de souscription vie	8
SCR de souscription santé	1 179
SCR de souscription non-vie	856
BSCR	1 897
SCR opérationnel	109
Ajustement pour impôts	- 269
SCR final	1 738

Les principaux risques sont les risques de souscription santé, de souscription non-vie et de marché.



L'importance du SCR de souscription santé s'explique notamment par le risque incapacité/invalidité des emprunteurs.

L'importance du SCR de souscription non-vie provient en partie du niveau élevé des provisions de la ligne d'activité « responsabilité civile automobile ».

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Les conditions sont respectées.

F. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à ajouter.



ANNEXES



États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par ligne d'activité
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	6 904 768
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	65
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	19
Actions	R0100	1 231 654
Actions - cotées	R0110	880 332
Actions - non cotées	R0120	351 322
Obligations	R0130	4 600 719
Obligations d'État	R0140	1 644 591
Obligations d'entreprise	R0150	2 908 355
Titres structurés	R0160	47 774
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 072 311
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	306 373
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	306 373
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	382 368
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	71 944
Non-vie hors santé	R0290	70 482
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 462
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	310 423
Santé similaire à la vie	R0320	253 912
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	56 511
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	14 192
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	193 078
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	49 607
Autres créances (hors assurance)	R0380	117 461
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 788
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 471
Total de l'actif	R0500	7 971 105

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 873 179
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 513 475
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 254 061
Marge de risque	R0550	259 414
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	359 704
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	274 400
Marge de risque	R0590	85 304
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 572 052
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 406 820
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 101 858
Marge de risque	R0640	304 962
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	165 232
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	162 793
Marge de risque	R0680	2 438
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	205 151
Passifs d'impôts différés	R0780	268 934
Produits dérivés	R0790	2 891
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 516
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	333 189
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	39 425
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	11 720
Autres dettes (hors assurance)	R0840	134 277
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 175
Total du passif	R0900	5 446 508
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 524 597

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	660 926	215 673		410 062	634 798	1 780	727 815	89 716	552	66 075		76 335					2 883 733
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	88 978	7 586		57 108	41 541	2 677	15 694	6 547		2 496		11 435					234 061
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140		754		2 640	15 540	58	46 112	1 756		-4		264				67 122	
Net	R0200	749 905	222 504		464 530	660 799	4 398	697 397	94 507	552	68 574		87 506				3 050 673	
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	660 438	215 490		409 766	634 618	1 772	726 819	89 470	552	66 028		76 254					2 881 207
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	90 186	7 533		58 563	43 234	2 013	15 552	6 517		2 500		11 425					237 523
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240		754		2 640	15 541	58	46 035	1 756		-4		264				67 046	
Net	R0300	750 624	222 269		465 688	662 311	3 728	696 336	94 230	552	68 532		87 415				3 051 684	
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	447 893	118 338		266 906	417 439	340	361 468	43 985	239	27 847		294 056					1 978 512
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	70 082	1 058		43 033	30 492	413	10 273	2 141		521		2 327					160 340
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													748			748	
Part des réassureurs	R0340		938		2 013	4 499		30 702	1 148				-35				39 266	
Net	R0400	517 975	118 458		307 926	443 432	753	341 039	44 978	239	28 368		296 419		748		2 100 334	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	-1 059	182		1 733					4 214			-44 465					-39 395
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	118	0		-118	-330												-330
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500	-941	182		1 615	-330				4 214			-44 465				-39 725	
Dépenses engagées	R0550	145 391	49 802		103 212	156 801	1 076	215 679	26 327	277	22 848		48 317				769 730	
Autres dépenses	R1200																25 681	
Total des dépenses	R1300																795 411	

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300		
Primes émises										
Brut	R1410	395 433						260		395 694
Part des réassureurs	R1420	20 378						210		20 588
Net	R1500	375 055						51		375 106
Primes acquises										
Brut	R1510	395 474						260		395 734
Part des réassureurs	R1520	20 402						210		20 611
Net	R1600	375 072						51		375 123
Charge des sinistres										
Brut	R1610	347 818				36 604	4 836	411	-2 844	386 825
Part des réassureurs	R1620	69				13 563	1 779	331		15 742
Net	R1700	347 749				23 041	3 057	80	-2 844	371 084
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-124 036				-6 317	-24 633	-10	-3 207	-158 202
Part des réassureurs	R1720	-6 813				-51	-4 034	-7		-10 904
Net	R1800	-117 223				-6 265	-20 599	-3	-3 207	-147 298
Dépenses engagées	R1900	87 748				529	232	-14		88 495
Autres dépenses	R2500									379
Total des dépenses	R2600									88 875

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)							
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties	C0090	C0100				C0150	C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0190	C0200	C0210
					C0040	C0050		C0070				C0080								C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0020																						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																								
Meilleure estimation																								
Meilleure estimation brute		R0030	0		0	0		0	0	158 607	4 186	162 793		0	894 345	202 719	4 794	1 101 858						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0080	0		0	0		0	0	56 511	0	56 511		0	201 205	48 977	3 731	253 912						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		R0090	0		0	0		0	0	102 096	4 186	106 283		0	693 140	153 742	1 063	847 946						
Marge de risque		R0100	0	0			0			2 342	96	2 438	249 286			55 293	382	304 962						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																								
Provisions techniques calculées comme un tout		R0110																						
Meilleure estimation		R0120																						
Marge de risque		R0130																						
Provisions techniques - Total		R0200	0	0			0			160 949	4 282	165 232	1 143 631			258 012	5 176	1 406 820						

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Provisions pour primes																			
Brut - total	R0060	-13 719	-6 615	0	65 274	35 684	-84	46 357	2 896	0	-4 322	0	4 088	0	0	0	0	129 558	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	3	0	-1 286	-8 426	-29	-9 753	-462	0	1	0	-55	0	0	0	0	-20 008	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-13 719	-6 618	0	66 560	44 111	-55	56 110	3 358	0	-4 323	0	4 143	0	0	0	0	149 567	
Provisions pour sinistres																			
Brut - total	R0160	77 919	216 816	0	1 255 545	64 801	778	367 169	220 936	18 952	54 725	0	114 515	0	6 748	0	0	2 398 903	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	1 459	0	29 983	33	0	58 336	2 141	0	0	0	0	0	0	0	0	91 953	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	77 919	215 356	0	1 225 562	64 768	778	308 833	218 796	18 952	54 725	0	114 514	0	6 748	0	0	2 306 950	
Total meilleure estimation - brut	R0260	64 200	210 200	0	1 320 819	100 485	694	413 525	223 833	18 952	50 403	0	118 603	0	6 748	0	0	2 528 461	
Total meilleure estimation - net	R0270	64 200	208 738	0	1 292 122	108 878	723	364 943	222 154	18 952	50 402	0	118 657	0	6 748	0	0	2 456 517	
Marge de risque	R0280	20 065	65 239	0	153 507	12 935	86	43 356	26 392	2 252	5 988	0	14 097	0	802	0	0	344 718	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																		
Meilleure estimation	R0300																		
Marge de risque	R0310																		
Provisions techniques - Total																			
Provisions techniques - Total	R0320	84 265	275 439	0	1 474 325	113 420	780	456 881	250 225	21 204	56 391	0	132 699	0	7 549	0	0	2 873 179	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	1 462	0	28 697	-8 393	-29	48 582	1 679	0	1	0	-54	0	0	0	0	71 944	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	84 265	273 977	0	1 445 628	121 813	809	408 299	248 546	21 204	56 390	0	132 754	0	7 549	0	0	2 801 234	

S.19.01.21 - 01 *Accident*
Sinistres en non-vie

20020	1
-------	---

Année de développement

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulées)
	C0170	C0180
R0100	14 105	14 105
R0160	4 002	1 212 847
R0170	4 617	1 294 106
R0180	8 560	1 342 784
R0190	12 809	1 331 444
R0200	13 553	1 314 114
R0210	19 602	1 441 051
R0220	39 621	1 523 765
R0230	78 695	1 638 899
R0240	397 270	1 680 414
R0250	1 348 107	1 348 107
R0260	1 940 941	14 141 634

Total

Année de développement

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	149 344
	R0160	31 157
	R0170	48 692
	R0180	90 717
	R0190	102 668
	R0200	115 493
	R0210	196 628
	R0220	181 142
	R0230	248 167
	R0240	359 864
	R0250	875 032
	R0260	2 398 903

Total

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	
	R0160	
	R0170	
	R0180	
	R0190	
	R0200	
	R0210	
	R0220	
	R0230	
	R0240	
	R0250	
Total	R0260	

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	4 445 230	0	0	22 024	0
Fonds propres de base	R0020	2 524 597	0	0	-13 509	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	2 524 597	0	0	-13 509	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 737 799	0	0	9 971	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	2 524 597	0	0	-13 509	0
Minimum de capital requis	R0110	503 511	0	0	842	0

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR
S.23.01.01 - 01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	201 597	201 597			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	352 987	352 987			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 970 014	1 970 014			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	2 524 597	2 524 597			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	2 524 597	2 524 597			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	2 524 597	2 524 597			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	2 524 597	2 524 597	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	2 524 597	2 524 597	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 737 799				
Minimum de capital requis	R0600	503 511				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,45				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,01				

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 524 597
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	554 583
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 970 014
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	147 739
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	107 527
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	255 267

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	772 846		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	44 668		
Risque de souscription en vie	R0030	8 048		0
Risque de souscription en santé	R0040	1 179 335		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	856 288		0
Diversification	R0060	-963 843		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 897 342		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	109 391
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-268 934
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 737 799
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 737 799
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-268 934
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-268 934
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-518 339

Nom légal : ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD S.A, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	465 849

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	64 200	749 905
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	208 738	222 504
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 292 122	464 243
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	108 878	660 438
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	723	4 396
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	364 943	696 872
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	222 154	94 503
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	18 952	552
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	50 402	68 574
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	118 657	87 503
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	6 748	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	37 661

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	954 229	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		25 175 182

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	503 511
Capital de solvabilité requis	R0310	1 737 799
Plafond du MCR	R0320	782 010
Plancher du MCR	R0330	434 450
MCR combiné	R0340	503 511
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	503 511

